

LIVRET D'ACCUEIL SERVICE PÉDIATRIE



TON ARRIVÉE

Tu viens d'être hospitalisé(e) en pédiatrie.

Le médecin a demandé ton hospitalisation.



Tu as ta propre chambre.

Dans ce livret, tu trouves, ainsi que ta personne ressource, des informations pratiques pour comprendre le fonctionnement du service.



Pour les personnes ressources



Pensez à apporter :

- **Le carnet de santé**, qui vous sera rendu à la fin du séjour.
- **Objets préférés de l'enfant**, doudou, tétine, photos, 1 ou 2 jouets.
- **Nécessaire de toilette**, brosse à dents, dentifrice, brosse à cheveux
- **Pyjamas / vêtements de rechange**
- **Si traitement**, apportez l'ordonnance.



Alors, tu es dans
quelle chambre ?

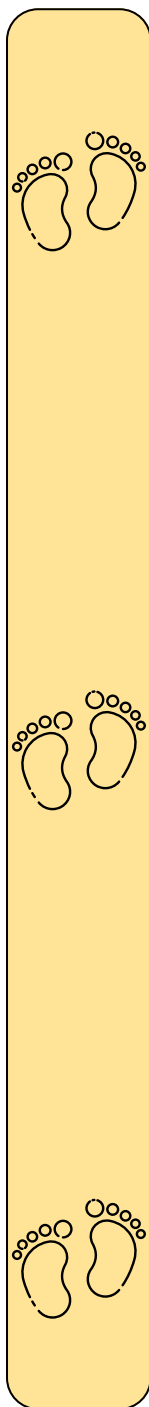


PLAN DU SERVICE

Le service de pédiatrie est situé dans le secteur MER



Ludothèque



Salle de
classe

Pour les personnes
ressources



Besoin d'un café ou d'une collation ?
Retrouvez un coin accompagnants
(plan :)



Ce QR Code vous permet de vous
déplacer plus facilement dans
l'hôpital.



LES UNITÉS



Les urgences pédiatriques

Au niveau -1 du bâtiment Forêt.



Elles sont ouvertes 24h/24 et 7j/7.

Ici, les enfants et les adolescents sont accueillis quand ils ont besoin de soins en dehors des accidents ou traumatismes (**dans ce cas, c'est le service des Urgences Adultes**).

L'équipe des Urgences Pédiatriques t'accueille, t'examine et te soigne. Il y a :

- 2 salles d'attente,
- 3 boxs d'examen,
- 3 lits pour rester un petit moment,
- 1 une salle spéciale pour les urgences plus importantes

L'hospitalisation en pédiatrie

Au 2^e étage du bâtiment Mer



Il y a 18 lits pour accueillir les enfants et adolescents.

Nous soignons ici toutes sortes de maladies :

- médicales (comme les infections, la fièvre, etc.),
- chirurgicales (quand il faut une opération),
- psychologiques (quand tu as besoin de parler).

L'équipe travaille ensemble pour que tout se passe bien.



L'hôpital de jour pédiatrique

Au niveau -1 du bâtiment Forêt dans les Urgences Pédiatriques



Ouvert de 8h à 15h45.

Tu viens ici pour la journée seulement.

Tu as des examens, des bilans ou des traitements sans dormir à l'hôpital.

C'est aussi l'endroit où tu es suivi en cas de maladie chronique.

Les consultations programmées

Tu as rendez-vous pour une consultation ?

Elle se fait au 2^e étage du bâtiment Mer.



Les médecins te reçoivent :

- du lundi au vendredi, de 9h à 18h.

Le lundi après-midi et le mercredi matin, il y a aussi des consultations de pédopsychiatrie.

C'est un moment pour parler avec un spécialiste si tu as besoin d'aide pour mieux comprendre ou exprimer ce que tu ressens.

Tu vois une Aide Soignante qui t'accueille, s'occupe de la prise des constantes, te pèse et te mesure. Elle prépare la consultation pour le pédiatre.



Pour les personnes ressources



Pensez à apporter :

- Carte vitale
- Dernier compte rendu
- Carnet de santé
- Carte mutuelle
- Radios et derniers examens



L'ÉQUIPE DE PÉDIATRIE

Dans le service de pédiatrie, toute une équipe s'occupe de toi chaque jour. Chacun a un rôle différent pour t'aider à guérir, apprendre, jouer et te sentir bien. Découvre ton équipe de pédiatrie :



Médecin

Il t'examine, te pose des questions, il prescrit, si besoin, des traitements et te l'explique, à toi et ta personne ressource.



Cadre de santé

Il organise tout le service et veille à ce que tout se passe bien. Si toi ou tes parents avez des questions sur ton séjour, tu peux lui en parler.



Puériculteur(trice) ou l'infirmier(ère)

Ce sont eux qui te soignent chaque jour.

Ils s'occupent de te donner tes médicaments, de faire les pansements ou les prises de sang...

Ils sont aussi là pour t'écouter, te rassurer et t'expliquer ce qu'ils font. Et surtout, ils font tout pour être le plus doux possible.



L'auxiliaire de puériculture ou l'aide-soignant(e)

Ils travaillent avec les infirmiers(ères) pour t'aider dans ta vie de tous les jours à l'hôpital : te laver, t'habiller, t'installer confortablement.

Et surtout, ils font tout pour être le plus doux possible.



L'agent de service hospitalier (ASH)

Il s'occupe de l'hygiène des locaux, te sert tes repas et peut partager des moments avec toi.



Les étudiants ou élèves

Ce sont des futurs soignants (médecins, infirmiers, auxiliaires...). Ils apprennent leur métier en observant ou en participant à tes soins, toujours accompagnés d'un professionnel.



L'animateur (ou l'animatrice)

Il rend ton séjour à l'hôpital plus joyeux et amusant. Il te propose des jeux, des activités manuelles, des dessins.



Professeur(e) des écoles

Il organise ta scolarité et fait le lien avec ton établissement d'origine.



Les secrétaires

Ils s'occupent des dossiers médicaux, les prises de rendez-vous et de la rédaction des courriers médicaux.



LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Pour les personnes
ressources



Les repas

Il est possible de faire chauffer vos propres repas au "coin accompagnant" ou d'avoir des repas par l'hôpital (service payant).

Pour assurer le bon déroulement des commandes, merci de nous informer de votre souhait :

- avant 8h30 pour le déjeuner,
- avant 13h pour le dîner,

et si possible, de choisir vos repas la veille auprès de l'équipe.

Si vous préférez, le relais H est à votre disposition dans le hall d'accueil du bâtiment Forêt (niveau 0).

Ouvert :

- du lundi au vendredi de 8h à 19h,
- le week-end et les jours fériés de 10h à 18h.



La télévision

Les chaînes Gulli et BFM TV sont accessibles gratuitement.

Pour la mise en service des autres chaînes (payant), vous devez demander au service télévision du (bâtiment forêt niveau 0).

L'utilisation de la télévision doit respecter le sommeil des enfants. En cas de chambres double, le respect des autres enfants tant sur les horaires que le contenu des programmes est impératif.



Les visites

Pour les personnes ressources, vous pouvez être présents à tout moment de la journée. Les visites extérieures sont autorisées tous les jours de 13h à 20h, dans la limite suivante :

- 2 personnes maximum en chambre, avec priorité aux personnes ressources identifiées pour votre enfant.
- Les visites d'amis, notamment pour les adolescents hospitalisés, ne sont pas autorisées (ni en service, ni en salle d'attente).
- Pour accueillir davantage de visiteurs, une présence est possible uniquement en salle d'attente de néonatalogie.



La nuit

Une seule personne peut rester la nuit. Un lit d'appoint ou un fauteuil vous sera proposé.



LES RÈGLES DE VIE



Tes vêtements doivent être **rangés dans ton placard** et tes objets personnels dans la **table de nuit**



Toutes les personnes qui viennent te voir doivent se frictionner les mains avec du gel hydroalcoolique **en arrivant dans ta chambre.**

Pour les personnes ressources



Il est interdit de laisser dans les chambres des aliments frais pour des raisons d'hygiène. Vous pouvez les déposer dans le frigo du coin accompagnants. Il est également interdit de cuisiner dans la chambre.

Le fauteuil d'appoint prêté doit être plié au plus tard à 9h.



Une sonnette avec **un gros bouton rouge** se trouve à côté de ton lit, tu peux appuyer dessus si **tu as besoin de nous.**

TA JOURNÉE EN PÉDIATRIE

Dès ton réveil

Nous prenons ta température et nous faisons les soins dont tu as besoin.

Ton petit déjeuner t'attend !

Les médicaments te sont donnés vers 9h.

Tu peux ensuite faire ta toilette avec la personne qui t'accompagne ou avec un soignant.



Dans la matinée

Le médecin vient te voir pour t'examiner et décider de la suite de ton séjour.

Le ménage est fait par l'équipe.

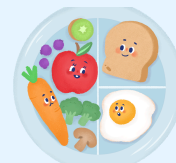
L'animateur(trice) t'apporte des jeux ou t'emmène à la ludothèque.

Vers 12H

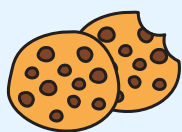
C'est l'heure du déjeuner !

D'autres soins peuvent être faits tout au long de la journée.

Après le repas, prends un moment pour te reposer.



Dans l'après-midi



Un moment d'apprentissage avec le professeur(e) des écoles est proposé.

C'est l'heure du goûter !

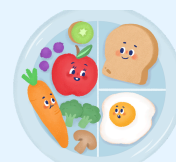
Les soignants repassent pour voir si tout va bien

L'animateur(trice) t'apporte des jeux ou t'emmène à la ludothèque.

Le soir

Tu prends ton dîner vers 18h45.

Tu peux passer moment calme dans ta chambre avant le coucher.



Pour les personnes ressources

La salle de bain de la
chambre est à votre
disposition avec votre
nécessaire de toilette.





TA SORTIE

Quelques conseils pour ton retour à la maison

Si tu as un traitement, n'oublie pas de le prendre comme le médecin te l'a expliqué et suis bien ses conseils.



Suis aussi les conseils de ta ou tes personnes ressources.



Pour les personnes ressources



Pour contacter les services, composez le numéro du standard 03 86 48 48 48 et demandez :

- Le poste 72245 pour la salle de soins de pédiatrie
- Le poste 73943 pour l'hôpital de jour

Autres contacts :

- Secrétariat : 03 86 48 46 57 de 8h à 18h
- Mail : pediatrie@ch-auxerre.fr



Lors du départ, la fiche des frais d'accompagnant doit être signée et remise à l'équipe soignante. Vous devez faire la sortie administrative au bureau des entrées (du bâtiment Forêt)



CHARTRE DE L'ENFANT HOSPITALISÉ

"Le droit aux meilleurs soins possibles est un droit fondamental, particulièrement pour les enfants"

Article 1- L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.

Article 2- Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.

Article 3- On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela n'entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modalités de fonctionnement propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.

Article 4- Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptés à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.

Article 5- On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au maximum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.

Article 6- Les enfants ne doivent pas être admis dans les services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.

Article 7- L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.

Article 8- L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.

Article 9- L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.

Article 10 - L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toutes circonstances.

Jeux

Mots mêlés

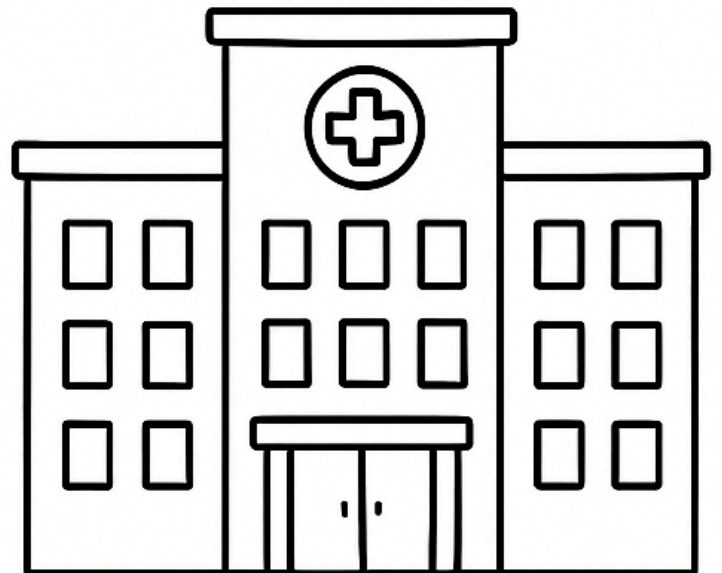
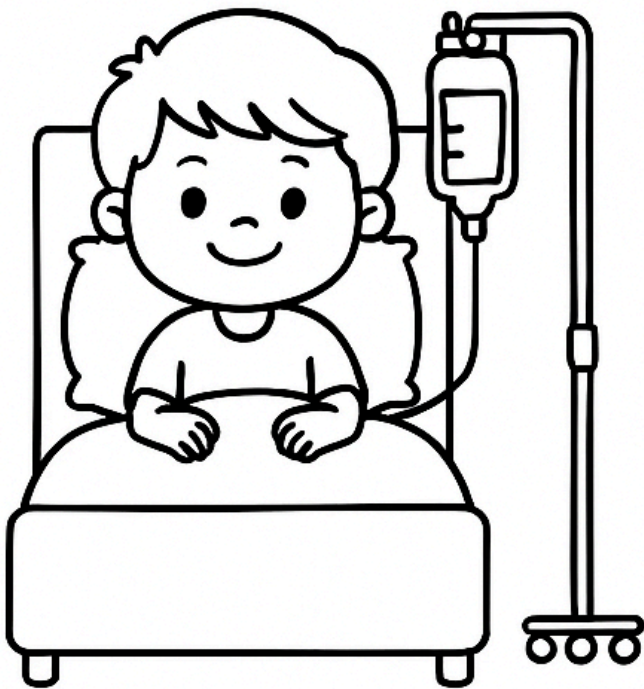
Hôpital

X	A	E	X	L	I	V	R	E	M	J	M	T
M	L	R	E	N	A	I	S	S	A	N	C	E
X	O	E	N	F	A	N	T	H	S	F	K	C
Y	X	S	J	M	É	L	A	N	I	E	T	Q
M	A	L	A	D	I	E	N	É	C	O	L	E
N	C	A	T	H	E	R	I	N	E	U	J	K
É	C	O	U	T	E	R	C	N	V	F	J	M
S	T	D	L	U	D	O	T	H	È	Q	U	E
T	É	L	É	B	L	E	S	S	U	R	E	S
U	Z	B	L	O	U	S	E	S	E	Z	M	A
B	R	A	C	E	L	E	T	S	K	Y	J	O
Y	A	S	S	I	S	T	A	N	C	E	H	O
Y	Z	S	O	I	G	N	A	N	T	A	G	H

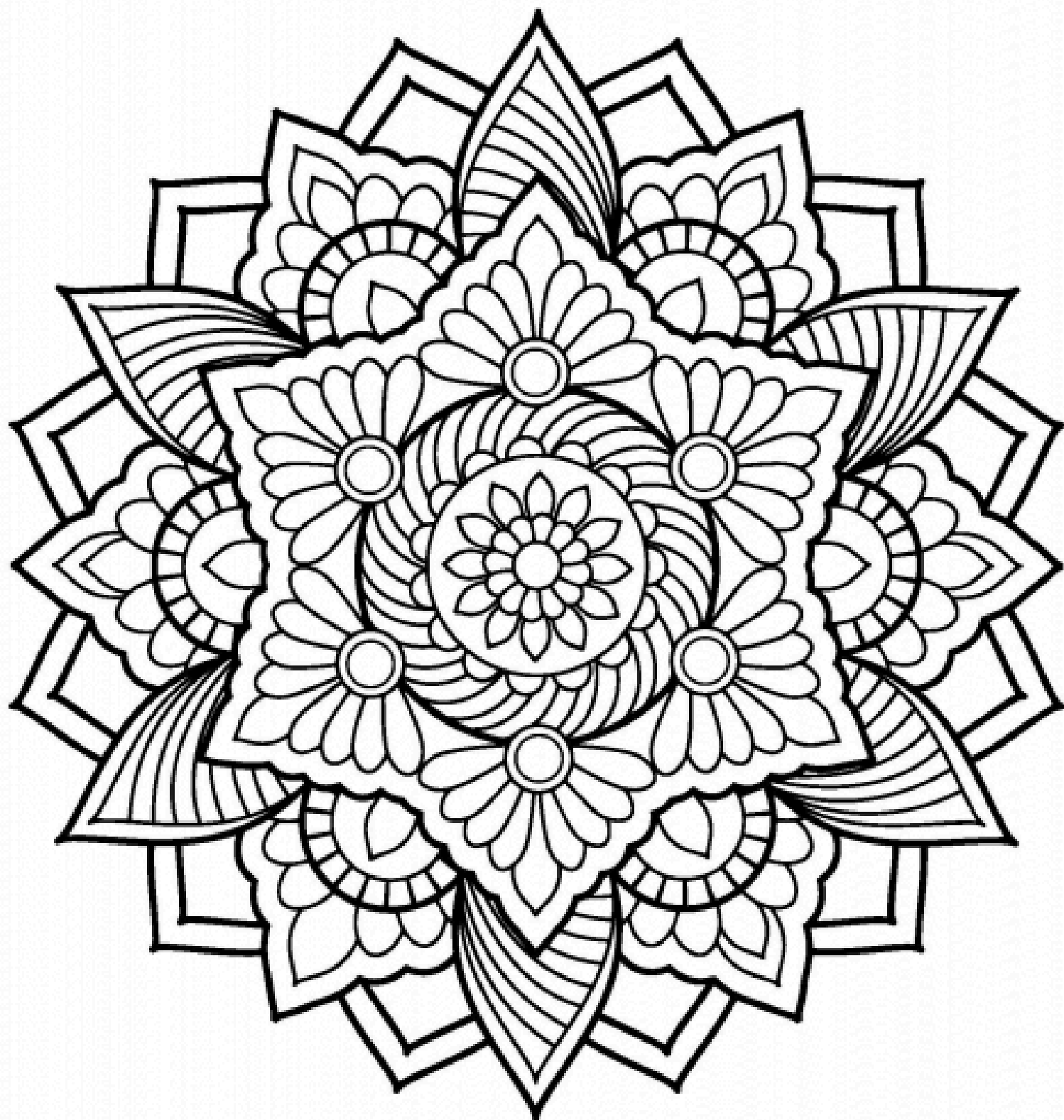
Les mots sont cachés horizontalement.

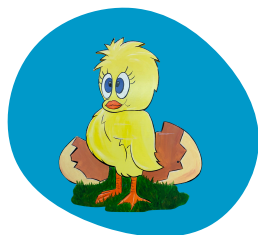
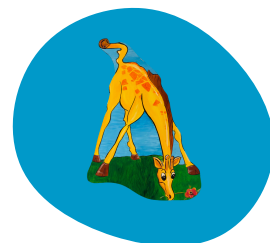
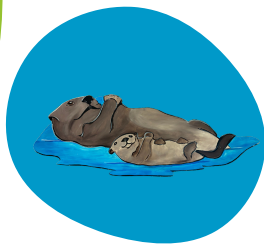
Catherine	Mélanie
assistance	blessure
blouse	bracelet
enfant	livre
ludothèque	maladie
renaissance	skyjo
soignant	télé
école	écouter

Coloriages



Coloriage





GROUPEMENT
HOSPITALIER
unyon
CH D'AUXERRE

L'équipe de pédiatrie.